

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 004-2024</b></p> <p><b>Du : 02 décembre 2024</b></p> <p><b>Convocation</b> Date : 27 novembre 2024 Affichée le : 27 novembre 2024</p> <p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <table><tr><td>En exercice :</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents :</td><td>11</td></tr><tr><td>Votants :</td><td>11</td></tr><tr><td>Pouvoir :</td><td>0</td></tr></table>	En exercice :	11	Présents :	11	Votants :	11	Pouvoir :	0
En exercice :	11								
Présents :	11								
Votants :	11								
Pouvoir :	0								

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,  
Mesdames Malvina Boquet, Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères Municipales,  
Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**A - Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire propose Monsieur Thierry Vincent, qui accepte.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Thierry, comme secrétaire de séance.

**043-2024 : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2024**

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2024 et s'il y a des observations.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2024.

**044-2024 : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

**Vu**, la délibération N°010-2020 du Conseil Municipal en date du vingt-trois mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

**011-2024 Convention financière F 096 relative au fleurissement de la rue de la Vieille France à Béthémont-la-Forêt**

Il a été décidé de signer le 26 novembre 2024 une convention financière avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France dans le cadre des travaux de plantation de végétaux à l'angle des rues de la Vieille France et des Petits Pavés.

Cette convention définit les modalités d'octroi d'une subvention accordée par le PNR Oise Pays de France à hauteur de 80% sur une base de travaux estimé à 2 112.45 € H.T

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte**, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**045-2024 : Décision modificative n°2 au budget 2024**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal, indique qu'une décision modificative n°2 de l'exercice 2024 est proposée aux membres du Conseil municipal.

Après l'adoption du budget primitif, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires et d'ajuster des inscriptions proposées.

Aussi, les nouvelles propositions d'inscription budgétaire permettront à titre principal : d'abonder les crédits en dépenses et en recettes. Il s'agit également de procéder à des ajustements de certains comptes.

Ainsi, la décision modificative entraine les ajustements suivants :

Chap	Libellé	BP 2024 + DM n°1	Montant de la décision modificative	DM n°2
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	151 352.27	4 900.00	156 252.27
012	Charges de personnel et frais assimilés	143 100.00	6 358.46	149 458.46
014	Atténuations de produits	53 200.00	0.00	53 200.00
65	Autres charges de gestion	153 252.13	0.00	153 252.13
66	Charges financières	17 000.00	0.00	17 000.00
68	Dotations aux amortissements	500.00	0.00	500.00
<b>Total</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>518 404.40</b>	<b>11 258.46</b>	<b>529 662.86</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	32 486.40	0.00	32 486.40
013	Atténuations de charges	0.00	1 636.90	1 636.90
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	46 980.00	-5 433.06	41 546.94
73	Impôts et taxes	35 000.00	0.00	35 000.00
731	Fiscalité locale	368 041.00	4 723.71	372 764.71
74	Dotations et participations	34 897.00	9 242.09	44 139.09
75	Autres produits de gestion	1 000.00	1 064.82	2 064.82
76	Produits financiers	0.00	24.00	24.00
<b>Total</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>518 404.40</b>	<b>11 258.46</b>	<b>529 662.86</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000.00	300.00	6 300.00
20	Immobilisations incorporelles	12 000.00	0.00	12 000.00
204	Subvention d'équipement versées	1 000.00	0.00	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	524 755.75	22 024.57	546 780.32
45	Comptabilité distincte rattachée	9 292.80	0.00	9 292.80
<b>Total</b>	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>553 048.55</b>	<b>22 324.57</b>	<b>575 373.12</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
001	Solde d'exécution de la section d'inves°	172 991.20	0.00	172 991.20
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 340.22	22 324.57	95 664.79
13	Subventions d'investissement	297 424.33	0.00	297 424.33
45	Comptabilité distincte rattachée	9 292.80	0.00	9 292.80
<b>Total</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>553 048.55</b>	<b>22 324.57</b>	<b>575 373.12</b>

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, la nomenclature, M 57,

**Considérant**, l'approbation du Budget Primitif par délibération n° 003-2024 en date du 29 mars 2024,

**Considérant**, l'approbation Décision modificative n°1 du Budget 2024 par délibération n° 021-2024 en date du 19 juin 2024,

**Considérant**, que la situation nécessite d'apporter des modifications au Budget Primitif 2024,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, la décision modificative n°2 au budget 2024 comme suit :

Chap	Article	Libellé	BP 2024 + DM n°1	Montant de la décision modificative	DM n°2
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
	60622	Carburants	1 400.00	100.00	1 500.00
	60623	Alimentation	1 500.00	500.00	2 000.00
	60632	Fournitures petit équipement	2 500.00	-500.00	2 000.00
	60636	Vêtements de travail	600.00	100.00	700.00
	6065	Fournitures non stockées livres disques cassettes	1 000.00	100.00	1 100.00
	61521	Entretien et réparations sur terrains	44 000.00	2 000.00	46 000.00
	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 000.00	2 000.00	4 000.00
	615231	Entretien et réparations sur voiries	15 000.00	600.00	15 600.00
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>151 352.27</b>	<b>4 900.00</b>	<b>156 252.27</b>
	633	Impôts taxe et vers ass/rémunérations	1 600.00	200.00	1 800.00
	6411	Personnel titulaire	88 000.00	5 000.00	93 000.00
	6413	Personnel non titulaire	3 500.00	500.00	4 000.00
	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	48 000.00	658.46	48 658.46
<b>012</b>		<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>143 100.00</b>	<b>6 358.46</b>	<b>149 458.46</b>
<b>014</b>		<b>Atténuations de produits</b>	<b>53 200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>53 200.00</b>
<b>65</b>		<b>Autres charges de gestion</b>	<b>153 252.13</b>	<b>0.00</b>	<b>153 252.13</b>
<b>66</b>		<b>Charges financières</b>	<b>17 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>17 000.00</b>
<b>68</b>		<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>500.00</b>
<b>Total</b>		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>518 404.40</b>	<b>11 258.46</b>	<b>529 662.86</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
<b>002</b>		<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>32 486.40</b>	<b>0.00</b>	<b>32 486.40</b>
	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00	1 636.90	1 636.90
<b>013</b>		<b>Atténuations de charges</b>	<b>0.00</b>	<b>1 636.90</b>	<b>1 636.90</b>
	70388	Autre redevances et recettes diverses	280.00	-12.00	268.00
	70688	Autre prestation de service	200.00	25.00	225.00
	70848	Mise à disposition de personnel facturée	46 500.00	-15 000.00	31 500.00
	70878	Remboursement de frais par des tiers	0.00	9 553.94	9 553.94
<b>70</b>		<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>46 980.00</b>	<b>-5 433.06</b>	<b>41 546.94</b>
<b>73</b>		<b>Impôts et taxes</b>	<b>35 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>35 000.00</b>
	73118	Autres contributions	0.00	776.00	776.00
	73141	Taxes sur la consommation finale d'électricité	9 000.00	3 947.71	12 947.71
<b>731</b>		<b>Fiscalité locale</b>	<b>368 041.00</b>	<b>4 723.71</b>	<b>372 764.71</b>

Chap	Article	Libellé	BP 2024 + DM n°1	Montant de la décision modificative	DM n°2
	744	FCTVA	1 000.00	-730.71	269.29
	7478	Participations autres organismes	0.00	9 292.80	9 292.80
	74836	Attribution du fonds part ; de péréquation de la TP	4 500.00	680.00	5 180.00
<b>74</b>		<b>Dotations et participations</b>	<b>34 897.00</b>	<b>9 242.09</b>	<b>44 139.09</b>
	75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 000.00	1 063.82	2 063.82
	7588	Autres produits divers de gestion courante		1.00	1.00
<b>75</b>		<b>Autres produits de gestion</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 064.82</b>	<b>2 064.82</b>
	7688	Autres produits financiers	0.00	24.00	24.00
<b>76</b>		<b>Produits financiers</b>	<b>0.00</b>	<b>24.00</b>	<b>24.00</b>
<b>Total</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>518 404.40</b>	<b>11 258.46</b>	<b>529 662.86</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>					
	1641	Emprunts en euros	6 000.00	300.00	6 300.00
<b>16</b>		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>6 000.00</b>	<b>300.00</b>	<b>6 300.00</b>
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12 000.00</b>
	212	Agencements et Aménagements de terrains	0.00	21 625.57	21 625.57
	2157	Matériel et outillage technique	0.00	399.00	399.00
<b>204</b>		<b>Subvention d'équipement versées</b>	<b>1 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>524 755.75</b>	<b>22 024.57</b>	<b>546 780.32</b>
<b>45</b>		<b>Comptabilité distincte rattachée</b>	<b>9 292.80</b>	<b>0.00</b>	<b>9 292.80</b>
<b>Total</b>		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>553 048.55</b>	<b>22 324.57</b>	<b>575 373.12</b>
<b>Recettes d'investissement</b>					
<b>001</b>		<b>Solde d'exécution de la section d'inves°</b>	<b>172 991.20</b>	<b>0.00</b>	<b>172 991.20</b>
	10222	FCTVA	71 000.00	22 178.10	93 178.10
	10226	Taxe d'aménagement	0.00	146.47	146.47
<b>10</b>		<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>73 340.22</b>	<b>22 324.57</b>	<b>95 664.79</b>
<b>13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>	<b>297 424.33</b>	<b>0.00</b>	<b>297 424.33</b>
<b>45</b>		<b>Comptabilité distincte rattachée</b>	<b>9 292.80</b>	<b>0.00</b>	<b>9 292.80</b>
<b>Total</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>553 048.55</b>	<b>22 324.57</b>	<b>575 373.12</b>

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**046-2024 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, informe les élus, que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le cadre de ces principes soit au chapitre 20 Immobilisation incorporelles 3 000.00.00 € et au chapitre 21 Immobilisation corporelles 136 695.08 €

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Budget communal 2024,

**Considérant**, la nomenclature, M 57

**Considérant**, que le budget primitif de l'exercice 2025 sera présenté au vote au cours du premier trimestre 2025,

**Considérant**, la nécessité de procéder jusqu'au vote du Budget primitif 2025 aux dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2024,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Autorise**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget primitif 2025 :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Limite autorisée en 2025
20	Immobilisation incorporelles	12 000.00 €	3 000.00 €
21	Immobilisation corporelles	546 780.32 €	136 695.08 €

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

## **B) Questions Divers**

Monsieur Le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Le 3 décembre une réunion est organisée par le SIARE pour présenter aux élus de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry le déroulement des travaux de la station d'épuration qui doivent débiter au début du mois de janvier 2025
- ✓ Le 4 décembre les services de la préfecture viennent en mairie présenter le projet de forêt de protection pour la forêt de l'Isle Adam. Notre commune est concernée pour une partie infime de son territoire située au Nord après la Francilienne.
- ✓ Le 5 décembre une réunion se déroulera en Mairie pour la restitution de l'étude pour la requalification du ru de Lavoisier et l'aménagement du terrain communal.
- ✓ Dates des prochaines manifestations :
  - Noël des aînés samedi 7 décembre 2024
  - Animation de Noël vendredi 13 décembre 2024
  - Galette des rois pour les aînés samedi 11 janvier 2025
  - Loto des aînés samedi 8 mars 2025
- ✓ Concernant le projet d'implantation d'une antenne-relais.
  - Le Tribunal Administratif a organisé une audience le 26 novembre dernier concernant le référé en annulation déposé par les sociétés Totem et Orange.  
Le Tribunal Administratif a débouté la demande en référé en annulation déposé par les sociétés Totem et Orange.
  - Concernant la demande de médiation déposée par les sociétés Totem et Orange auprès du Tribunal Administratif pour le projet d'implantation d'une antenne-relais qui a été rejetée par les services de l'Etat, la procédure est en cours.
- ✓ Travaux rue de la Vieille France
  - Les travaux sont en phase d'achèvement avec la pose des potelets au niveau du Lave Sabot et la mise en place des plaques de rues définitives.  
Le montant des travaux définitifs subiront une augmentation de 24 388,50 € H.T dues aux travaux supplémentaires demandés tout au long du chantier soit une augmentation de 4,60 % du montant initial du marché.
  - Pour finaliser les travaux de cette rue des travaux de plantation à l'angle des rues de la Vieille France et des petits pavés seront réalisés au mois de février pour un montant de 2 112,45 € H.T. ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80% par le PNR Oise Pays de France.
- ✓ Site internet de la commune. Monsieur Jean Baptiste Rouault fait un bref rappel des objectifs de la refonte du site de la commune et demande aux élus de faire parvenir ou à Monsieur Gourdy les projets d'articles. La refonte du site est possible grâce au soutien de l'Union de Maires. L'objectif est de mettre en service ce nouveau site pour la fin du mois de janvier. Enfin, pour une meilleure lisibilité de notre village, l'adresse mail changera et deviendra [mairie@bethemont-la-foret.fr](mailto:mairie@bethemont-la-foret.fr)

- ✓ Le Syndicat Tri Or, nous informe que pour des raisons d'optimisation des circuits de collecte le jour de la collecte sélective passera le mercredi à la place du jeudi. Une information sera diffusée à l'ensemble des administrés.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 21h40**

Monsieur Thierry Vincent,

Secrétaire de séance,

